



INSTITUTIONEN FÖR
SPRÅK OCH LITTERATURER

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Comment influence-t-elle la société plurilingue ?

Niklas von Mentzer Marcev

Uppsats/Examensarbete:	15 hp
Kurs:	Franska
Nivå:	Grundnivå
Termin/år:	Vt/2015
Handledare:	Christina Lindqvist
Examinator:	Jacob Carlson
Rapport nr:	

Abstract

Uppsats/Examensarbete:	15 hp
Kurs:	Franska
Nivå:	Grundnivå
Termin/år:	Vt/2015
Handledare:	Christina Lindqvist
Examinator:	Jacob Carlson
Rapport nr:	
Nyckelord:	Polynésie française, politique linguistique, plurilinguisme, langue officielle, enseignement des langues

Le but de ce mémoire est d'analyser la politique linguistique en Polynésie française et le statut du français par rapport aux langues polynésiennes. La Polynésie française est une Collectivité d'outre-mer et une partie de la République française depuis sa colonisation au XIX^e siècle. Ce mémoire traite différents aspects qu'on peut trouver dans une société plurilingue comme l'officialité et l'enseignement des langues. En nous basant sur quatre interviews qualitatives avec des linguistes et des enseignants de la Polynésie française, nous examinerons la politique linguistique et ses conséquences pour la société polynésienne. Un de nos résultats principaux est que l'influence de la politique linguistique est aussi forte qu'elle peut aboutir à la déperdition du statut des langues polynésiennes. Le corpus de cette étude est trop petit pour qu'on puisse le considérer comme représentatif, mais nous voudrions en tous cas présenter un aperçu de différents aspects importants de ce thème actuel.

Mots-clés : Polynésie française, politique linguistique, plurilinguisme, langue officielle, enseignement des langues

The purpose of this dissertation is to analyse the language policy of French Polynesia and the status of the French language in comparison with the Polynesian languages. French Polynesia is a French overseas-collectivity and a part of the French republic as a result of its colonisation in the 19th century. This dissertation aims to treat different aspects which can be found in a multilingual society such as the officiality and teaching of languages. On the basis of four qualitative interviews with linguists and teachers in French Polynesia we examine the language policy and its consequences for the Polynesian society. One of our major results is that the influence of the language policy is so powerful that it can lead to a loss of the status of the Polynesian languages. The corpus of this dissertation is too small to consider the study representative. However, we would like to present an overview of different important aspects of this current topic.

Key words: French Polynesia, language politics, multilingualism, official language, language education

Remerciements

Je voudrais exprimer mes remerciements à plusieurs personnes :

Premièrement, un grand merci à tous les interviewés. C'est grâce à vous que j'ai pu trouver les réponses à mes questions. Vous avez vraiment éveillé ma curiosité de la Polynésie française et sa situation linguistique. Merci pour consacrer un peu de votre temps à ce mémoire.

En plus, je voudrais remercier Christina Lindqvist, professeur à l'Université de Göteborg, qui a coordonné ce mémoire. Merci pour votre temps, patience et professionnalité !

Merci à Marie-Rose Blomgren, professeur à l'Université de Göteborg, pour me donner le contact avec un interviewé.

Finalement, merci à toutes les personnes des organisations culturelles et linguistiques en France et en Polynésie avec qui j'ai eu contact, pour m'aider à trouver les interviewés.

Mai 2015

Niklas von Mentzer Marcev

Table des Matières

1. Introduction	1
2. Présentation de la Polynésie française.....	2
2.1 La Polynésie française et sa situation linguistique.....	2
2.1.1 La colonisation	2
2.1.2 Le statut et l'usage du français	3
2.1.3 Les langues polynésiennes	4
2.1.4 L'enseignement des langues.....	6
3. Cadre théorique.....	8
3.1 Fonctions d'une langue et le plurilinguisme	8
3.2 Une politique de la langue française	9
4. Méthode et matériaux	11
5. Résultat et analyse.....	13
5.1 La situation linguistique	13
5.2 La politique linguistique.....	14
5.3 L'éducation et l'enseignement	19
6. Remarques finales	20
Bibliographie.....	22
Appendice.....	25

1. Introduction

La Polynésie française est une *Collectivité d'outre-mer* (COM) et appartient à la France depuis sa colonisation au XIX^e siècle. Les îles polynésiennes sont situées dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6000 kilomètres à l'est de l'Australie. La situation linguistique de la région est riche, le français est la langue officielle et il est parlé à côté des langues polynésiennes comme par exemple le tahitien ou le marquisien.

Dans ce mémoire nous étudions la politique linguistique française ainsi que son influence sur la situation linguistique en Polynésie française. De plus, nous nous concentrons sur le statut officiel du français et les autres langues parlées par rapport à la société plurilingue polynésienne. Le français est une des langues les plus parlées du monde¹ et le statut du français en Polynésie française est spécialement intéressant en comparaison avec d'autres pays où le français est parlé à côté d'autres langues, comme par exemple la Canada ou la Suisse. Pour mieux expliquer le statut du français en Polynésie française nous discuterons aussi son usage et l'enseignement des langues.

Le but du présent mémoire est d'analyser la politique linguistique en Polynésie française et le statut du français comparé avec celui des langues polynésiennes. Nous étudierons différents événements de la politique linguistique dans le cadre de l'administration et de l'enseignement. Nous voulons trouver des réponses à plusieurs questions de recherche. : Quelle(s) langue(s) domine(nt) la vie quotidienne polynésienne ? Est-ce qu'il y a une différence concernant le statut du français et celui des autres langues parlées ? Quelle influence la politique linguistique a-t-elle sur les langues parlées en Polynésie française et comment la mener dans une société plurilingue ? Quel rôle l'enseignement des langues joue-t-il par rapport au plurilinguisme? Ce mémoire fait donc partie du domaine de la sociolinguistique.

Le mémoire commence par une présentation générale de la Polynésie française où nous donnerons une vue d'ensemble de la situation linguistique et poursuit le cadre théorique. La méthode suivie pour cette étude et celle de faire des interviews qualitatives avec des personnes qui habitent ou ont habité en Polynésie française. Avec les interviews nous voulons trouver des réponses à nos questions de recherche. La méthode sera expliquée de façon plus détaillée au chapitre 4.

¹ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf

2. Présentation de la Polynésie française

Pour mieux expliquer la situation linguistique en Polynésie française, nous avons choisi de donner une vue d'ensemble de la Polynésie française. Dans ce chapitre, nous présenterons donc un peu de la géographie, de l'histoire, y compris de la colonisation de ce territoire pour finalement aborder la question du statut du français et des langues polynésiennes.

2.1 La Polynésie française et sa situation linguistique

La Polynésie française est un territoire de la République française, situé dans l'océan Pacifique. Depuis la révision de la Constitution française en 2003 et la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française est un *Pays d'outre-mer*, sauf que le Conseil constitutionnel a décidé que la Polynésie reste juridiquement une Collectivité d'Outre-mer et que cette nouvelle appellation n'a aucune valeur juridique (Décision no 2004-490 DC du 12 février 2004)². En tous cas, le statut de Pays d'outre-mer implique certaines compétences autonomes à côté des lois de la République. La Polynésie française se compose d'environ 118 îles réparties à cinq archipels. La majorité de la population habite dans les Îles du Vent, où se trouve l'île Tahiti et la capitale Papeete³.

2.1.1 La colonisation

Si le français est aujourd'hui la langue la plus parlée en Polynésie française c'est en raison de la colonisation du pays. Les premiers Européens, entre-entre Magellan, sont arrivés au XVII^e siècle où ils ont trouvé une société hiérarchisée (Saint-Martin : 2013, p.51). L'Anglais Samuel Wallis est considéré comme le premier Européen à arriver à Tahiti en 1767, le Français Louis de Bougainville suit un an plus tard. À l'époque, la Polynésie était une société pluricentrée avec différentes communautés et rois. Les Anglais étaient les premiers à introduire les missionnaires protestants et des missionnaires catholiques français sont arrivés en 1834. Les décennies suivantes ont été marquées par une lutte entre les Anglais et Français pour la puissance en Océanie. L'interdiction de certaines pratiques culturelles comme la danse ou certains instruments était un des premiers résultats (Saint-Martin : 2013, p.53).

² <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2004/2004-490-dc/decision-n-2004-490-dc-du-12-fevrier-2004.892.html>

³ www.outre-mer.gouv.fr

L'annexion de la Polynésie française par l'État français a été autorisée en 1880 par le dernier roi de Tahiti, Pomare V. Les cinq archipels sont nommés *Établissements français de l'Océanie* (EFO) jusqu'en 1946, quand le statut de la Polynésie devient *Territoire d'Outre-mer*, ce qui donnait la nationalité française à tous les habitants sauf à la communauté chinoise (Love : 2006, p. 34). En 1957, la Polynésie a reçu un statut d'autonomie qui lui permet de disposer un conseil de gouvernement. L'histoire récente du pays est surtout marquée par le *Centre d'expérimentation du Pacifique* et les essais nucléaires de la France qui ont eu lieu entre 1966 et 1996 (Saint-Martin : 2013, p.55).

2.1.2 Le statut et l'usage du français

« La langue de la République est le français. » (Constitution du 4 octobre 1958 - Article 2)⁴. Comme pays d'outre-mer, la Constitution française s'applique aussi en Polynésie française et le français y est la seule langue officielle. La loi Toubon du 4 août 1994 précise dans son article premier :

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie. (Loi n° 94-665 du 4 août 1994, Article 1)⁵.

Comme c'est expliqué dans la loi, le français est la langue de l'administration, de l'enseignement et du travail. D'autres langues sont parlées mais aujourd'hui, elles n'ont pas un statut officiel. Le gouvernement de la Polynésie française a fait objet d'un essai en 1981 lorsque la langue tahitienne langue a été déclarée officielle à côté du français. Mais la révision de la constitution française de 1992 a effectivement révoqué le statut officiel de la langue tahitienne – la langue de la République est uniquement le français (Debène, 2013, p : 107).

L'institut statistique de la Polynésie française (ISPF) fait régulièrement des recensements concernant les différentes langues de la région. Le tableau montre les connaissances du français de tous les individus de 15 ans et plus (Voir Tableau 1).

⁴<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006527453&cidTexte=LEGITEX000006071194&dateTexte=vig>

⁵<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000349929&dateTexte=20110513>

Tableau 1 – Connaissances du français, 2012 (Institut statistique de la Polynésie française)⁶⁷

Connaissances du français (2012)	Pourcentage	Grand-Total
Individus de 15 ans et plus		
<i>Aucune compréhension</i>	1,44%	2922
<i>Compris</i>	0,93%	1885
<i>Compris, parlé</i>	1,68%	3416
<i>Compris, parlé, lu</i>	1,07%	2174
<i>Compris, parlé, lu et écrit</i>	94,87%	192 428
Grand-Total	<u>100%</u>	<u>202 825</u>

La statistique montre qu'environ 94,9% de la population de plus de 15 ans est capable de comprendre, parler et écrire le français. Il n'y a que 1,44% avec aucune compréhension de la langue française. Nous pouvons donc constater que la grande majorité de la population a des connaissances de français.

2.1.3 Les langues polynésiennes

La situation linguistique du Pacifique est riche. Il existe trois grandes familles linguistiques qui représentent globalement plus de 1300 langues vernaculaires, entre autres les langues austronésiennes, papoues et australiennes (Lynch : 1998, p.28). Les langues polynésiennes appartiennent à la famille des langues austronésiennes et à côté du français, il existe plusieurs langues en Polynésie française. L'État français reconnaît le français, le tahitien, le marquisien, le paumotu et le mangarevien comme langues de la Polynésie (Loi organique no 2004-192, Article 57)⁸. À côté des langues polynésiennes, il existe en Polynésie aussi quelques autres langues qui sont avant tout parlées dans certaines communautés issues de l'immigration, comme par exemple le hakka, une langue de la région de Guangdong (province du sud de la

⁶ Tableau 1: Dans le site web de l'Institut statistique de la Polynésie française, le titre de cette statistique est la « compréhension du français ». On pourrait donc supposer qu'il s'agit juste de la compréhension d'une langue. Après avoir été en contact avec l'Institut, nous pouvons constater que ces chiffres montrent plutôt les connaissances du français en gros et pas seulement la compréhension. Les différentes distinctions comme « compris, parlé, lu » etc. veulent dire que les individus savent parler et lire le français.

⁷ http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2012/Donnees_detaillees/Langues.aspx

⁸ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000435515#LEGIARTI000006399388>

Chine). En outre, le chinois est enseigné dans les écoles de la communauté chinoise (Peltzer : 2003, p. 321). Selon les chiffres de l'Institut statistique de la Polynésie française, presque 30% de la population parle une langue polynésienne en famille (Voir Tableau 2).

Tableau 2 – Langue parlée en famille en Polynésie française, 2012 (Institut statistique de la Polynésie française)⁹

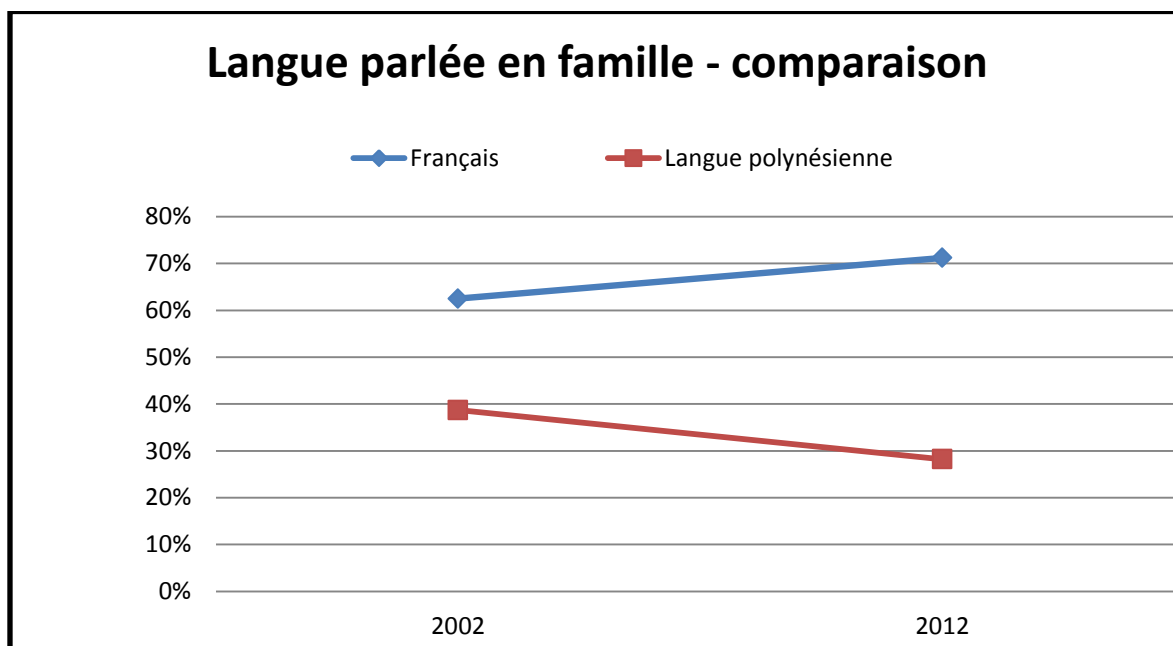
Langue parlée en famille (2012)	Pourcentage	Grand-Total
Individus de 15 ans et plus		
<i>Français</i>	69,99%	141 950
<i>Tahitien - Reo Mā'ohi</i>	23,05%	46 759
<i>Marquisien</i>	2,53%	5137
<i>Paumotu</i>	1,28%	2599
<i>Langues australes (rapa, tubuai, rimatara, raivavae, rurutu)</i>	1,17%	2366
<i>Mangarévien</i>	0,21%	422
<i>Autres langues (anglais, espagnol, etc.)</i>	1,77%	3592
<u>Grand-Total</u>	<u>100%</u>	<u>202 825</u>

Nous pouvons donc constater que le tahitien est la langue la plus parlée parmi les langues polynésiennes. Celle-ci est avant tout parlée sur les Îles du Vent. Dans cette mensuration réalisée par l'Institut statistique de la Polynésie française, il manque une explication de la méthode ou sur quels critères une langue est parlée en famille. Il est alors évident qu'il n'existe qu'une langue mais plusieurs langues parlées dans l'environnement familial. L'utilisation d'une langue donnée varie en fonction de la situation et des locuteurs. Selon Peltzer (2003 : p.319), environ 70% de la population parlent une (ou parfois deux) langue(s) polynésienne(s). Peltzer ne donne pas une explication des chiffres présentés, ce qui aurait été utile pour les comparer avec ceux de l'Institut statistique de la Polynésie française.

⁹ http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2012/Donnees_detaillees/Langues.aspx

Nous avons comparé les recensements de l'Institut statistique de la Polynésie française de 2002 et 2012. Nous comparons les langues parlées en famille et nous pouvons constater que l'utilisation du français a augmenté depuis 2002 d'environ 10%, tandis que les langues polynésiennes sont moins utilisées en famille (Voir figure 1).

Figure 1 – Langue parlée en famille en Polynésie française – comparaison 2002 et 2012. Individus de 15 ans et plus (Institut statistique de la Polynésie française)¹⁰¹¹



Plusieurs langues régionales en Europe sont protégées par des lois et conventions nationales ou internationales, comme la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Cette convention de l'Union européenne est entrée en vigueur en 1998 pour protéger, promouvoir et favoriser l'emploi des langues régionales ou minoritaires de l'Union européenne. Seules les langues pratiquées traditionnellement sur le territoire d'un État sont protégées par la Charte, pas les langues liées à des phénomènes de migration ou des dialectes de la langue officielle. Le but de la Charte est d'assurer l'emploi des langues régionales ou

¹⁰ Figure 1: Cette figure montre les chiffres de 2002 et 2012. L'institut statistique de la Polynésie française a fait des recensements aussi en 1996, mais les données des langues de 1996 n'examinent pas la langue parlée en famille, uniquement les connaissances de français et d'une langue polynésienne. C'est pourquoi nous n'avons pas pu comparer les années 1996 et 2012. Nous avons donc décidé de comparer les années 2002 et 2012. En plus, ce n'est pas expliqué exactement quelles langues sont considérées comme langues polynésiennes dans les chiffres de 2002, mais nous supposons que ce sont les mêmes langues qu'en 2012. Comme « Langue polynésienne » dans la Figure 1 nous avons donc pris les mêmes langues que dans le tableau 2 (Voir tableau 2).

¹¹ http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2012/Donnees_detaillees/Langues.aspx

minoritaires dans différentes situation de la vie, comme dans l'enseignement et dans les médias. En plus, elle vise à permettre et à encourager leur usage dans l'administration. La France n'a pas ratifié la Charte après sa signature en 1999. Par conséquent, les langues régionales et minoritaires de la France comme celles de la Polynésie ne sont pas concernées¹².

2.1.4 L'enseignement des langues

Les compétences de l'enseignement en Polynésie française sont partagées. Les autorités territoriales sont responsables de l'enseignement primaire et secondaire, et l'enseignement supérieur est dirigé par l'État français. L'enseignement des langues polynésiennes est organisé en maternelle (2-5 ans) et à l'école primaire (6-11 ans) avec une heure hebdomadaire, à laquelle s'ajoute 1h40 d'enseignement en langue polynésienne des disciplines non linguistiques. Le tahitien est enseigné au titre de langue vivante étrangère au choix parmi d'autres avec 3 heures hebdomadaires dans l'enseignement secondaire (collège, lycée, 11-18 ans). Le tahitien n'est donc pas une discipline obligatoire dans les secondaires (Wauthion : 2005, p.6-7). En 2005, le gouvernement de la Polynésie française a introduit un programme expérimental pour encourager l'acquisition des langues polynésiennes. Au lieu de 160 minutes d'enseignement hebdomadaire, le programme a introduit 300 minutes d'enseignement de langues polynésiennes. Une étude de Nocus *et al.* (2012) a examiné ce programme expérimental. Nocus *et al.* disent que le français est souvent considéré comme la langue dominante et le tahitien comme *langue d'héritage*. Selon Wiley (2005, cité dans Nocus *et al.*), le terme langue d'héritage se réfère à une langue ancestrale avec une importance personnelle pour le locuteur. Clement (1980, cité dans Nocus *et al.*) constate que, pour les enfants il peut exister un phénomène complexe psychologique entre un désir de s'intégrer et une crainte d'assimilation : Ceux qui utilisent la langue moins prestigieuse comme langue première (L1) sont confrontés à une contradiction. Clement continue en constatant que d'un côté, ils ont de l'admiration et de l'hostilité envers la langue prestigieuse sociétale, et de l'autre côté ils sont émotionnellement attachés à la L1 qui est cependant moins valorisée. La conséquence directe est que les enfants rejettent les deux langues, et la langue dominante et la langue d'héritage et développent une forme soustractive de bilinguisme. Dans ce cas-là, l'augmentation de l'acquisition de la langue dominante aboutit à un développement lent ou renversé de la langue d'héritage (Wright *et al.*, 2000, cité dans Nocus *et al.*). Une solution à ce problème complexe serait de continuer le développement de la langue d'héritage par

¹² http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/aboutcharter/default_fr.asp

l'enseignement bilingue. Les résultats primaires de l'étude de Nocus *et al.* ont montré que ce programme expérimental avait un effet positif pour les connaissances de la langue tahitienne. De plus, l'acquisition des langues polynésiennes n'avait pas d'effets négatifs sur la compétence ou l'acquisition de la langue française. En outre, le programme avait un effet positif sur la compétence académique à long terme (Nocus *et al.* : 2012, p. 22).

3. Cadre théorique

Dans ce chapitre nous présenterons un aperçu du plurilinguisme, des différentes fonctions d'une langue et de la politique linguistique française. L'analyse de la politique linguistique nous aide à mieux cerner la situation des langues d'un territoire comme celui de la Polynésie française. Nous avons déjà mentionné que la langue française a été introduite pendant la colonisation et c'est la raison pour laquelle le français y est encore parlé. Le fait que les autres langues ne sont pas parlées autant que le français pourrait avoir un lien avec la politique linguistique.

3.1 Fonctions d'une langue et le plurilinguisme

Qu'est-ce qu'une langue pour nous et quels rôles et fonctions a-t-elle pour la société ? Une langue assure selon de Saint-Robert (2000 : p.12) différentes fonctions :

La langue revêt de multiples fonctions. Au niveau individuel, elle est un moyen d'expression, de création et de rêve, un véhicule de communication et de transmission des savoirs, le référentiel à partir duquel se forment et s'ordonnent la pensée et le raisonnement. Pour la société, la langue est un ciment, un symbole identitaire, un patrimoine et un code social.

La langue a donc plusieurs fonctions pour l'individu-même, mais aussi pour la société. À côté de la communication, elle sert à influencer et à faire agir les autres (Klinkenberg : 2001, p.15). Il y a entre 6000 et 7000 langues différentes dans le monde (Calvet : 1993, p. 17). Dans les différentes communautés linguistiques du monde, il existe souvent plusieurs langues parlées, on parle de plurilinguisme ou multilinguisme. Le plurilinguisme est « l'état d'un individu ou

d'une communauté qui utilise concurremment plusieurs langues selon le type de communication ; situation qui en résulte. »¹³.

Les langues du monde sont toujours en contact. Le lieu de ces contacts peut être l'individu, comme par exemple une personne bilingue/plurilingue, mais aussi une communauté en général. Le plurilinguisme peut parfois poser des problèmes auxquels il faut trouver des solutions. Si par exemple un locuteur se retrouve dans une communauté dont il ne connaît pas la langue, on peut selon Calvet distinguer entre deux cas : Il peut s'agir d'une personne de passage comme par exemple un touriste qui dans ce cas utilise une langue véhiculaire. Mais il peut aussi s'agir de quelqu'un qui veut rester dans cette communauté et qui, pour s'assimiler, doit acquérir la langue de la communauté d'accueil. Dans les espaces plurilingues, il existe souvent une langue dominante et minoritaire, ce qui peut poser des problèmes lorsque les deux groupes veulent communiquer. Une langue utilisée pour rendre possible une communication entre ces deux groupes qui n'ont pas la même première langue est appelée *langue véhiculaire* (Calvet : 1993, p. 17-34). Un autre terme pour une langue véhiculaire est *lingua franca*¹⁴.

3.2 Une politique de la langue française

La langue est partout : dans la rue, dans les journaux, dans nos rêves et pensées et bien sûr dans notre communication habituelle. Mais comment une langue est-elle dirigée, comment peut-on influencer la langue ? C'est entre autres la politique linguistique qui se penche sur tous ces thèmes-là. Mais qu'est-ce une politique linguistique ?

Selon Calvet (1993), la politique linguistique est l'ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langues et vie sociale. On appelle concrétisation d'une politique linguistique la *planification linguistique*. N'importe quel groupe peut élaborer une politique linguistique mais l'État seul a le pouvoir et les moyens de mettre en pratique ses choix politiques. Face à des conditions plurilingues sur notre planète où plusieurs langues sont parlées en même temps, Calvet distingue entre deux types de gestion du plurilinguisme : La gestion *in vivo* et *in vitro*. Le premier type concerne les gens qui sont quotidiennement confrontés à des problèmes de communication. Un exemple serait la création d'une langue comme le *pidgin*, où une langue entre en collision avec l'autre. Dans ce cas-là, la société

¹³ <http://www.cnrtl.fr/definition/plurilinguisme>

¹⁴ http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lingua_franca/47264?q=lingua+franca#47194

résolve plus ou moins les problèmes de communication indépendamment. L'autre type de gestion de plurilinguisme est appelé *in vitro* et signifie une autre approche des problèmes du plurilinguisme, celle du pouvoir. Des linguistes analysent les situations et les langues pour proposer de régler les problèmes, puis la politique fait des choix et les applique (Calvet : 1993, p. 111-113).

Zemmour (2008 : p. 69) identifie deux types de politique linguistique. La première se situe à l'intérieur d'une langue et consiste à régler l'orthographe, la prononciation ou la formation de mots. La seconde orientation principale consiste à gérer et à hiérarchiser le statut des différentes langues parlées dans un État. Selon Zemmour, il existe deux choix pour gérer le plurilinguisme, liés à l'histoire du pays ou à l'importance des langues en présence. La première possibilité est le fédéralisme et le plurilinguisme, comme au Canada où on reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles. La deuxième possibilité est le centralisme et le monolinguisme. Selon Zemmour, c'est notamment le cas de la France.

Quelle politique linguistique la France a-t-elle suivie ces derniers siècles ? Selon de Saint-Robert (2000), la vision partagée par les autorités et élites intellectuelles est le maintien du français au rang de langue de communication nationale et internationale. La langue française est pour l'État français le support d'une pensée qui mérite d'être préservée. La mission de l'État est selon elle la protection et la stabilité culturelle et sociale du pays mais elle sert aussi à faciliter la communication. De Saint-Robert constate que la langue doit assurer un degré de démocratisation de la société, notamment pour la participation de l'ensemble des citoyens à la société de l'information. La diffusion du français dans le monde représente une partie très importante de la politique linguistique. De Saint-Robert explique un des motifs de la politique linguistique française :

La France entend demeurer un pôle de référence universelle, et le français constitue ses fleurons et peut-être son meilleur atout ; la France a créé dans le passé une attente reconnue dans toutes les parties du monde (...) attente à laquelle sa politique du français s'efforce de répondre à nos jours (de Saint-Robert : 2000, p. 19-31).

4. Méthode et matériaux

Comme méthode nous avons décidé de faire des interviews qualitatives avec des personnes qui habitent ou ont habité en Polynésie française. Ce n'était pas facile de trouver une méthode appropriée parce qu'il existe différentes possibilités pour ce type de mémoire comme par exemple une enquête. La raison pour laquelle nous avons choisi de faire des interviews qualitatives est que nous pensons qu'une interview qualitative nous donnera suffisamment de matériel pour répondre aux questions de recherche. Dans une interview qualitative, les résultats peuvent être très divers, car tous les interviewés ont leur propre opinion et le focus est sur le contenu de l'interview. C'est pourquoi le résultat de ce travail ne peut pas être considéré comme quantitatif ou représentatif pour la population de la Polynésie française. Nous espérons néanmoins trouver des réponses à nos questions de recherche à l'aide de notre matériau.

Une interview qualitative est une méthode qui est souvent utilisée dans les recherches sociolinguistiques, puisqu'on peut analyser le contenu plus en détail. On se focalise sur les propres expériences, les sentiments et l'opinion de l'interviewé. En revanche, les interviews quantitatives ou des enquêtes pourraient peut-être donner une vue d'ensemble plus générale et pourraient aussi représenter un groupe social plus grand. Comme le thème de ce mémoire est déjà assez délimité, nous avons choisi d'interviewer un groupe assez lettré pour avoir un résultat plus profond.

Nous avons fait quatre interviews qualitatives pendant une période de 2,5 semaines en mars/avril 2015. À cause de la grande distance géographique entre l'endroit de l'auteur en Suède et la France/la Polynésie française nous avons fait les interviews par téléphone sur le programme *Skype*. Toutes les interviews ont été enregistrées et transcrites et la durée varie entre 35 et 65 minutes. Avant les interviews, nous avons fait une liste avec environ 15 questions préparées (Voir Appendice). Ces questions étaient notre base pour toutes les interviews est nous avons posé plus ou moins les mêmes questions à tous les interviewés. Une interview n'est évidemment pas toujours pareille et nous avons donc posé aussi différentes questions au gré de la conversation. Le groupe des interviewés consiste d'une femme et de trois hommes d'un groupe d'âge entre 40-65 ans (Voir Tableau 4.). L'âge moyen des interviewés est de 55 ans. Toutes les quatre personnes ont des connaissances et expériences personnelles sur la situation linguistique en Polynésie française et habitent, ou y ont habité, au moins plusieurs années. Trois des quatre personnes sont des linguistes qui ont aussi fait des

recherches avec différents thèmes sociolinguistiques en Océanie, et une personne a travaillé comme enseignante au lycée en Polynésie française pendant quelques années. Nous avons trouvé toutes ces personnes après avoir eu contact avec des organisations et sociétés linguistiques et culturelles polynésiennes en France métropolitaine et en Polynésie française. En plus, nous avons pu contacter une des personnes interrogées à l'aide d'un professeur à l'Université de Göteborg. Nous avons donné aux interviewés une brève explication de l'interview et du mémoire et ils ont accepté la publication de l'analyse de leurs interviews à condition de rester anonymes.

Tableau 3. Les interviewés¹⁵

Interviewé	Âge/Sexe	Domicile	Profession	Commentaires	Date de l'interview
A	56 - Femme	France métropolitaine	Professeur au lycée	Enseignante en Polynésie française pendant 8 ans	16/03/2015
B	63 - Homme	Polynésie française	Linguiste		19/03/2015
C	59 - Homme	Polynésie française	Linguiste		26/03/2015
D	42 - Homme	Polynésie française	Linguiste		02/04/2015

Après les interviews, nous avons travaillé avec les transcriptions. Les transcriptions étaient faites d'une manière assez générale, la langue orale était transcrite d'une façon aussi détaillée que possible. Les citations des interviewés dans l'analyse sont prises directement de la transcription. Dans quelques cas nous avons abrégé la citation un peu pour que ressorte l'idée la plus importante de l'énoncé. Ces abréviations sont marquées par le symbole « (...) ».

¹⁵ Tableau 3 : Pour que les interviewés restent anonymes, nous avons donné aux interviewés des pseudonymes (A, B, C, D).

Nous avons pu constater que trois domaines étaient plus importants dans les interviews, c'est pourquoi nous avons choisi de délimiter l'analyse à ces trois sujets : la situation linguistique, la politique linguistique et l'enseignement des langues. Nous pensons que ces trois domaines représentent au mieux le contenu des quatre interviews et comme cela c'est aussi plus facile de donner une bonne vue d'ensemble. Toutes les interviews ont été comparées systématiquement pour voir s'il existe des convergences. Dans l'analyse, les trois domaines ont donc été traités séparément.

5. Résultat et analyse

5.1 La situation linguistique

Dans toutes les interviews, nous avons parlé de la situation linguistique en général pour commencer et pour avoir une première approche du thème. Nous avons posé des questions comme : « Quelles langues dominent la vie quotidienne en Polynésie ? » ou « Qu'est-ce que vous pensez d'une situation plurilingue en général ? ».

Un thème essentiel des interviews était la relation entre langue et politique. Pendant la première interview, la personne interrogée (A) a mentionné que « Langue, c'est politique », une citation que nous avons trouvée très appropriée pour commencer les autres trois interviews. Nous avons donc posé cette question aux interviewés suivants comme première question de l'interview. Comme la personne A avait dit cette phrase, nous n'avons pas pu lui poser cette question. Les réponses à cette question sont assez similaires. L'interviewé B : « Chaque langue porte une culture et identité. C'est bien politique. » L'interviewé D continue :

Oui, évidemment c'est une question de politique, les langues ne sont pas simplement des instruments de communication, ce sont des marqueurs d'identité. Et on voit bien dans l'importation coloniale qu'une de premières mesures mises en œuvre par des puissances coloniales c'est d'imposer la langue.

La question de la langue joue également un grand rôle en Polynésie française, aujourd'hui comme au passé. Dans deux de nos questions de recherche principales nous avons voulu savoir s'il existe une différence concernant le statut des langues parlées en Polynésie et s'il y a une langue dominante dans la société. Comme nous avons vu au cadre théorique, Calvet (1993) parle d'une langue véhiculaire qui est souvent utilisée dans une société plurilingue en

même temps qu'on peut observer une langue dominante et une langue dominée (Voir 3.1). Pendant nos interviews, nous avons remarqué que la situation linguistique en Polynésie française est peut-être particulière, car selon les interviewés, l'ordre hiérarchique des langues parlées n'est pas tout à fait claire. En général, tous les interviewés sont d'accord que la langue française est la langue dominante en Polynésie française. La grande majorité des habitants parle français, c'est la langue véhiculaire et on l'utilise dans des situations habituelles où si on ne sait pas quelle langue parler. L'interviewé A a dit qu'elle n'a jamais rencontré quelqu'un qui ne sait parler français. En revanche, elle a parfois rencontré des gens ne parlant pas le tahitien.

Le tahitien est selon les interviewés essentiel pour la politique locale, pour l'église et tous les aspects culturels en Polynésie. Sans connaissances en tahitien, un politicien local n'aurait pas beaucoup de succès. L'interviewé C :

Il y a des gens par exemple qui ne parlaient pas les langues polynésiennes, le tahitien, et ils étaient obligé d'apprendre le tahitien pour faire de la politique. Si on veut percer de la politique, il faut absolument parler le tahitien.

Nous avons remarqué que les autres langues polynésiennes comme le marquisien ou le mangarévien sont rarement mentionnées, quand les interviewés parlent des langues polynésiennes, c'est au tahitien qu'ils pensent. Peut-être que cela n'est pas étonnant, car comme nous avons vu dans la statistique, la langue tahitienne est la langue la plus utilisée parmi les langues polynésiennes (Voir Tableau 2). Le tahitien peut selon l'interviewé C aussi être langue véhiculaire, surtout dans des petites îles loin de Tahiti. L'intercompréhension parmi les langues polynésiennes est assez forte. Le tahitien peut donc être considéré comme langue dominante face aux autres langues polynésiennes. Tous les interviewés sont d'accord qu'il existe une situation plurilingue en Polynésie française. Ils sont bien conscients de la richesse linguistique de la région mais aussi de tous les problèmes que cela peut poser.

5.2 La politique linguistique

Nous avons donc pu constater que le français est la langue dominante par rapport aux langues polynésiennes. Par conséquent, ce qui nous intéresse c'est de savoir quel type de lien qui existe entre ce phénomène et la politique linguistique en Polynésie française. Comment mener

la politique linguistique dans une société plurilingue ? C'est une question de recherche essentielle dans ce mémoire.

Premièrement, une des raisons les plus importantes pour la puissance du français est le fait qu'il était introduit déjà pendant la colonisation de la Polynésie par la France. Mais pendant ces dernières décennies, le statut et l'usage du français ont augmenté. L'interviewé D pense que l'imposition du français coïncide avec « la massification du système éducatif pendant les années 1960 », qui, selon lui, a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale. Il continue :

L'égalité des chances passe par l'acquisition du français dans leur idéologie. Donc il faut que tous les polynésiens apprennent à parler le français. La reconnaissance des langues polynésiennes au niveau officiel est aujourd'hui difficile, mais pas impossible.

Ce commentaire confirme une opinion que nous avons remarquée pendant tous les interviews. Nous supposons que l'interviewé D se réfère à l'idéologie de l'État français qui peut avoir un lien avec l'ancien colonisateur français quand il dit « leur idéologie ». Son opinion peut être interprétée comme un sous-entendu d'une situation postcoloniale, ce que nous avons aussi constaté dans les autres interviews. La question de post-colonialisme n'a pas été discutée dans les interviews. Cependant, nous avons posé des questions sur l'opinion par rapport au plurilinguisme en Polynésie, et ce que les interviewés en pensent. L'interviewé A a répondu :

C'est une situation postcoloniale, voilà donc, après moi personnellement je trouve ça effectivement un peu bizarre (...), mais bon, le fait est que l'histoire a fait que ces gens sont capables de s'exprimer dans les deux langues.

On pourrait en quelque sorte retrouver le commentaire de l'interviewé D sur la politique linguistique dans notre cadre théorique, où de Saint-Robert (2000) parle des élites français qui souhaitent le maintien du français au rang de langue de communication nationale et internationale (Voir 3.2).

Nous avons constaté que les interviewés souhaitent le statut officiel de la langue tahitienne en Polynésie française. En général, selon eux, il existe une déperdition de la langue tahitienne au niveau local, ce qu'on peut interpréter effectivement en comparant les chiffres de la statistique concernant la langue parlée en famille en 2002 et 2012 (Voir Figure 1). Quelles sont donc les causes de cette déperdition ? Nous avons remarqué que les opinions sont un peu partagées. Une des raisons possibles pourrait être le fait qu'aucune langue polynésienne n'est

reconnue comme langue officielle, ce qui veut dire qu'elles ne peuvent pas être enseignées autant que le français, ou qu'elles n'ont pas le statut de langue d'administration contrairement au français.

La baisse de l'usage d'une langue polynésienne est-elle liée à l'officialité des langues ? Les réponses des interviewés à ces questions sont différentes. L'interviewé B pense que si une langue ne pas langue officielle, les gens n'ont pas besoin de l'apprendre. Le « non-statut » des langues polynésiennes aboutirait à une perte de son prestige. C reste plus neutre et dit que la proposition de faire la langue tahitienne langue officielle est discutable : « Bon, on peut officialiser, mais la langue est déjà acceptée. Ce qu'il faut, c'est que les gens, les polynésiens, sachent et soient conscient qu'il y a une belle langue polynésienne. » Les interviewés A et D pensent différemment par rapport à l'officialité de la langue tahitienne. L'interviewé D pense que si une langue n'est pas langue officielle, la langue n'a pas de pouvoir dans les systèmes économiques. À la question de savoir si c'est nécessaire d'avoir un statut officiel de la langue tahitienne pour qu'elle soit parlée et utilisée, l'interviewé répond :

En fait non. Je n'ai aucune conviction sur ce point-là. (...) Ce qui est important est que les parents parlent le tahitien à leurs enfants. (...) Je voudrais bien que le tahitien soit à nouveau langue officielle, mais je ne suis pas persuadé que cela suffirait à inverser la déperdition linguistique.

L'interviewé A dit que c'est normal que la langue tahitienne soit remise au bout du jour et éventuellement devienne la première langue de la Polynésie française. En revanche, elle croit que ceci serait difficile, parce que selon elle la moitié de la population polynésienne ne souhaite pas de vrais changements. De plus, A pense que la décision d'imposer le tahitien comme langue officielle va avec « une obligation de séparation totale de la France », ce qui veut dire l'indépendance de la Polynésie. A n'est pas toute seule à avoir cette opinion, au contraire : tous les autres interviewés ont une opinion plutôt favorable par rapport à l'indépendance. Le fait que la France est un pays centralisé et unilingue est selon B un grand problème, « il faut permettre à la langue de vivre, il vaut mieux être indépendant pour ça. »
Personne C ajoute :

Il faut aller vers l'indépendance, c'est la seule chose parce que nous sommes régis par la loi française effectivement. (...) Si la France ne veut pas reconnaître la langue tahitienne comme langue officielle, la seule solution c'est d'être indépendant et créer une autre propre langue.

Le dernier interviewé, D, n'est pas persuadé de cela: « J'aurais dit peut-être. (...) Est-ce que le fait d'être un pays indépendant est une garantie pour une politique plus ambitieuse ? C'est une vraie bonne question. » En général, nous avons pu constater que l'indépendance peut être un moyen pour une politique d'officialité, mais les personnes interrogées ne sont pas tout à fait convaincues que cela serait bien pour la Polynésie française et ceci à cause de sa dépendance économique de la France. En tous cas, tous les interviewés souhaitent plus ou moins le statut officiel d'une ou de plusieurs langues polynésiennes. La déperdition de la langue tahitienne peut selon eux avoir un lien avec l'officialité et le statut dominant de la langue française.

Après avoir discuté cela, nous avons posées quelques questions contraires. N'existe-t-il d'autres possibilités d'imposer une langue officielle en Polynésie française sans être plus autonome ou bien indépendante de la France ? Nous avons remarqué que le fait que la France est un pays centralisé semble résulter d'une politique linguistique plutôt unilingue. Est-ce qu'un pays centralisé comme la France ne peut pas soutenir d'autres langues régionales ou minoritaires à cause de son système politique ? Est-ce qu'une politique qui soutient le plurilinguisme va avec un pays fédéral ? La Polynésie française, a-t-elle des possibilités de faire plus pour les langues polynésiennes au niveau local ? Comme nous avons vu plus haut dans le chapitre 3, Zemmour (2008) distingue entre une politique de monolinguisme des pays centralisés et une politique de plurilinguisme des pays fédéraux (Voir 3.2). Avec les interviewés, nous avons aussi brièvement mentionné la situation linguistique de la Suisse et du Belgique qui sont considérés comme des pays fédéraux. Les interviewés pensent en effet que la politique linguistique est lié au centralisme de la France. L'interviewé C a dit :

La France, c'est une et indivisible. Et à partir de cela effectivement les minorités ne sont pas tout à fait reconnues. Alors dans d'autres pays on reconnaît les autres minorités alors qu'en France c'est vraiment centralisé.

B pense que « la France depuis la Révolution, c'est un État unitaire, ce n'est pas imaginable. » Selon eux, il existe donc un lien concret entre le fédéralisme et le plurilinguisme et le centralisme et le monolinguisme. On peut se demander si une collectivité d'outre-mer comme la Polynésie française qui possède déjà un certain nombre de droits d'autonomie serait capable d'avoir une politique linguistique propre, mais selon les interviewés c'est avant tout la Constitution de la France ainsi que les politiciens qui bloquent une politique plus forte.

Nous avons aussi discuté la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires pour donner un exemple de la manière dont l'Union européenne peut mener une politique linguistique. Avec les interviewés B, C et D nous avons discuté cette question et si la ratification de la Charte changerait la situation des langues polynésiennes. C et D n'étaient pas vraiment convaincus que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires changerait quelque chose. L'interviewé D affirme :

Je pense que le cadre juridique dont nous disposons déjà permettrait de faire plein de choses sans avoir l'avis ni de la France, ni de l'Europe en fait. (...) Mais c'est vrai que si le tahitien était reconnu comme langue officielle, si il y avait la Charte européenne, la question serait sécurisée de point de vue juridique.

Nous avons remarqué que les interviewés croient en général que toutes les actions sur les langues polynésiennes devraient être mises en place au niveau local. Il nous semble que la Charte européenne reste loin de la réalité actuelle pour C :

J'espère que les gens vont prendre conscience. (...) Mais qu'est-ce que ça change réellement en Polynésie si on ratifie, s'il n'y a rien effectivement qui change au niveau de la Polynésie ? Parce que pour les gens d'ici, ce qui se passe ici c'est bien, mais si on ratifie là-bas, ça c'est là-bas, ça ne nous concerne pas, dans la tête des gens. Mais il faut une implication directe de la ratification ici.

En revanche, B pense qu'« une fois que la France aura reconnu les langues régionales (...), ça c'est une chose qui va donner un prestige au niveau de la langue tahitienne. » Pour que la Charte européenne soit ratifiée par la France, il est nécessaire de changer la Constitution française à cause de l'article 2 (voir 2.1.2) qui dit que la seule langue officielle de la République est le français. Puisque le statut de *co-officialité* du tahitien était révoqué après la nouvelle Constitution française en 1992, il faudrait donc des changements constitutionnels.

S'il existe selon les interviewés des différences dans le statut des langues, qu'est-ce qu'on peut faire pour en changer ? Nous avons déjà discuté quelques aspects comme l'officialité des langues, l'indépendance totale ou la Charte européenne. Mais en plus de tous ces aspects, nous avons pu constater que les interviewés sont convaincus de la nécessité de convaincre les gens en Polynésie. Selon D il faut : « informer, sensibiliser, expliquer, faire de lobbying. Tout le temps. Il faut impérativement utiliser ces langues dans la famille. » Pour eux, le plus important est donc de convaincre la population polynésienne pour que la politique régionale soit plus forte dans ces actions. Finalement, on peut dire que tous les interviewés pensent que

la politique linguistique influence le plurilinguisme d'une manière concrète. On peut voir son influence dans l'officialité, dans l'administration ou dans l'enseignement. Enfin, ils pensent que c'est tout à fait possible de diriger l'influence de la politique linguistique sur le plurilinguisme et que c'est avant tout directement au niveau local qu'il faut commencer.

5.3 L'éducation et l'enseignement

Une situation plurilingue va normalement ensemble avec l'enseignement et l'apprentissage de différentes langues. Nous avons remarqué que la situation d'enseignement est un thème très important pour les interviewés et nous pensons qu'il y a un lien entre la politique linguistique et l'enseignement des langues en Polynésie française. En général nous avons constaté que les interviewés ne sont pas très contents de l'enseignement des langues polynésiennes. Comme nous avons expliqué au chapitre 2.1.4, le tahitien est seulement enseigné obligatoirement à l'école primaire et il est une option parmi d'autres langues à l'école secondaire. Le français est donc la seule langue d'enseignement. Effectivement, les interviewés pensent que cela ne suffit pas et on peut dire que la domination de la langue française joue avant tout un rôle à l'école. L'interviewé A dit : « L'enseignement du tahitien dans l'école primaire est très très minoritaire, très faible. » B pense que cela « pose un véritable problème. (...) En secondaire, c'est une heure par semaine, optionnel, pas obligé. Ils ne vont jamais choisir cette langue parce que c'est optionnel. » Cet interviewé enseigne aussi à l'Université de la Polynésie française, et il poursuit en affirmant que « les étudiants arrivent avec un handicap, parce qu'ils n'ont pas pratiqué le tahitien. Les connaissances sont trop faibles. »

L'enseignement en Polynésie française est une compétence partagée entre la Polynésie et la France, et selon les interviewés le pouvoir d'augmenter les heures d'enseignement reste en Polynésie. Deux interviewés suggèrent qu'un problème dans l'enseignement pourrait être le fait que plusieurs enseignants à l'école parlent peu le tahitien. L'interviewé C dit : « (...) Les enseignants pour la plupart ne parlent pas le tahitien, ils s'expriment très mal en tahitien. Donc il faut les former. » Selon C, il existe une situation de concurrence, où le français, le tahitien, et d'autres langues étrangères comme l'anglais et l'espagnol jouent les uns contre les autres.

Toutes les personnes interrogées sont plus ou moins d'accord qu'il faut augmenter les heures de tahitien à l'école primaire mais aussi d'imposer obligatoirement le tahitien au secondaire. L'enseignement bi- ou plurilingue pour les écoles pourrait être une option, mais

cela peut selon eux poser des problèmes, car juridiquement le français reste la seule langue d'enseignement. Nous avons donc pu constater que l'enseignement des langues joue un grand rôle pour la société plurilingue polynésienne et va ensemble avec une politique linguistique. Il reste à voir comment la politique d'éducation influera les différentes langues en Polynésie dans l'avenir.

6. Remarques finales

Le but de ce mémoire était d'analyser la politique linguistique en Polynésie française et le statut du français comparé avec les langues polynésiennes. De plus, nous avons voulu savoir quelle influence la politique linguistique a sur la société plurilingue et quel rôle elle joue par rapport au statut des différentes langues. Pour donner un résumé de notre analyse, nous présentons deux résultats principaux.

Premièrement, nous avons constaté que la langue française n'est pas seulement la langue dominante en Polynésie française. En plus, la politique linguistique est surtout une politique de la langue française. Selon les interviewés, le statut et l'officialité du français est très dominant, ce qui pose des véritables problèmes pour la société plurilingue en Polynésie française. Notre étude a montré que l'influence de la politique linguistique sur la société plurilingue est donc tellement forte qu'elle peut aboutir à la déperdition du statut des langues polynésiennes, ce qui peut être remarqué dans la baisse de l'usage de la langue tahitienne.

Deuxièmement, il reste la question de la responsabilité. Qui est responsable de cette politique linguistique et quelle politique linguistique serait la meilleure pour la société polynésienne ? C'est évidemment une question très complexe et notre corpus est trop petit pour donner une réponse représentative. L'opinion la plus forte parmi les interviewés concernant cette question est que les actions sur la politique linguistique doivent être faites au niveau local. Tous nos interviewés ont confirmé que les langues polynésiennes sont un aspect important de la culture polynésienne mais qu'en même temps elles sont moins utilisées et peut-être en train de disparaître. Nous avons constaté qu'une politique linguistique de plurilinguisme a besoin de plusieurs actions au niveau de l'administration et de l'enseignement. Ce que nous avons trouvé très intéressant c'est le fait que selon les interviewés l'indépendance de la Polynésie est considérée comme une mesure possible à imaginer pour que la politique linguistique soit différente. Nous avons aussi vu que selon les interviewés il existe un lien entre la politique linguistique et une politique de centralisme, ce

que Zemmour (2008) confirme. Tous les interviewés pensent qu'il faut un changement de la politique linguistique actuelle, soit par une politique d'officialité des langues polynésiennes, soit par des réformes de l'enseignement des langues pour encourager le plurilinguisme. Néanmoins, le plurilinguisme est une grande partie de la vie familiale et d'utiliser différentes langues est un choix personnel, un choix qui peut être motivé par une forte politique linguistique.

Avec ce mémoire, nous espérons avoir contribué à la recherche et à la discussion actuelle de la politique linguistique en Polynésie française. Nous sommes convaincus que la discussion sera toujours vivante puisque les opinions d'une politique linguistique sont complexes et diverses. La Polynésie française est un espace petit au monde du plurilinguisme et nous attendrons le développement de la situation linguistique avec impatience.

Bibliographie

- Calvet, Louis-Jean. (1993). *Sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France
- Clement, R. (1980). *Ethnicity, contact and communicative competence in a second language. Language: Social psychological perspectives*. Oxford: Pergamon Press.
- Debène, Marc. 2011. « Les langues de la Polynésie française et la constitution : Liberté, Egalité, Identité » 42 *Victoria University of Wellington Law Review* : p. 307
2013. « Francophonie océanienne et statut juridique du plurilinguisme », *Hermès, La Revue* : 2013/1, pp.105-111
- Klinkenberg, Jean-Marie. (2001). *La langue et le citoyen*. Paris : Presses Universitaires de France
- Love, Susan Betty (2006). *Tahitian French, The vernacular French of the Society Islands, French Polynesia. A study in language contact and variation*. Australian National University
- Lynch, John (1998). *Pacific languages, an Introduction*. Honolulu: Hawaii University Press
- Nocus, Isabelle. *et.al.* (2012). *Effectiveness of a heritage educational program for the acquisition of oral and written French and Tahitian in French Polynesia*. Teaching and Teacher Education : Elsevier
- Saint-Martin, Cécile (2013). *La construction de l'espace didactique du français, langue de l'école, en Polynésie française : dynamiques et perspectives : une réflexion sur l'intégration de la problématique sociolinguistique en vue de l'amélioration de la qualité du système éducatif en contexte plurilingue*. Université Rennes 2
- de Saint Robert, Marie-Josée (2000). *La politique de la langue française*. Paris : Presses Universitaires de France
- Peltzer, Louise. (2003) « Polynésie française » In : Cerquiglini, Bernard. *Les langues de France*. Paris : Presses Universitaires de France
- Wauthion, Michel. (2009). « Politique linguistique en Franconésie. » In : Angleviel, F. ; Lebigre, J.M. (Dir.) *De la Nouvelle-Calédonie au Pacifique. Éléments de recherches en lettres, langues et sciences humaines*. Université de la Nouvelle-Calédonie : L'Harmattan. Coll. Portes océanes, pp. 148-164

Wiley, T. (2005). The reemergence of heritage and community language policy in the U.S. national spotlight. *Modern Language Journal*, 89, 594e601.

Wright, S. C., Taylor, D. M., & Macarthur, J. (2000). Subtractive bilingualism and survival of the Inuit language: heritage- versus second-language education. *Journal of Educational Psychology*, 92, 63e84

Zemmour, David. (2008). *Initiation à la linguistique*. Paris : Ellipses

Sites Internet :

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). – Dictionnaire, Définition Plurilinguisme : <http://www.cnrtl.fr/definition/plurilinguisme> - consulté le 10/04/15

Conseil Constitutionnel. - Décision no 2004-490 DC du 12 février 2004 : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2004/2004-490-dc/decision-n-2004-490-dc-du-12-fevrier-2004.892.html>. Consulté le 14/05/15

Conseil de l'Europe - Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/aboutcharter/default_fr.asp - consulté le 13/04/15

Dictionnaire Larousse – Définition Lingua franca:
http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lingua_franca/47264?q=lingua+franca#47194
– consulté le 10/05/15

Institut de la statistique de la Polynésie française. - Recensement général de la population de la Polynésie française de 2012 :
http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2012/Donnees_detaillees/Langues.aspx - consulté le 14/05/15

Recensement général de la population de la Polynésie française de 2002 :
<http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2002/TabStandards/Langues.aspx> - consulte le 14/05/15

Legifrance.gouv.fr – Le service public de Diffusion de droit : Constitution du 4 octobre 1958 - Article 2 :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006527453&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=vig> – consulté le 23/02/2015

Loi n° 94-665 du 4 août 1994, Article 1 :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000349929&dateTexte=20110513> - consulté le 14/05/2015

Loi organique n° 2004-192, Article 57 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000435515#LEGIARTI000006399388> – consulté le 16/05/15

Ministère des Outre-Mer : http://www.outre-mer.gouv.fr/?les-collectivites.html#outil_sommaire_1 - consulté le 20/02/2015

Organisation Internationale de la francophonie (OIF). – « La langue française dans le monde »
http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf , page 5.- consulté le 15/03/15

Appendice

Liste des questions préparées avant les interviews

Plurilinguisme et situation linguistique :

- Que pensez-vous d'une situation plurilingue, ça veut dire que plusieurs langues sont parlées dans la vie quotidienne ?
- Le plurilinguisme est-il accepté dans toutes les situations de vie ?
- Pensez-vous qu'une situation plurilingue est un part de la culture polynésienne ?
- Est-ce qu'il y a une différence dans le statut entre le français et les autres langues parlées ?
Quelle est la langue dominante en Polynésie française ?

Politique linguistique :

- Quel rôle joue l'État français concernant la situation linguistique en Polynésie ?
- Imaginez une situation fictive : Le tahitien devient une langue de l'enseignement et de l'administration. Qu'en pensez-vous ?
- Le tahitien était langue officielle pendant quelques années, mais son statut était révoqué en 1996. Pourquoi ? Pensez-vous qu'on ne souhaite pas qu'une autre langue devient langue officielle à côté du français ?
- Pensez-vous que les autres langues en PF sont en voie de disparition à cause du statut du français ?
- La France n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires – cette Charte changerait-elle quelque chose par rapport à la situation linguistique en Polynésie ?
- Le français est la langue officielle en Polynésie française, pourriez-vous vous imaginer qu'une autre langue devient langue officielle aussi ?

Enseignement des langues :

- Le tahitien est enseigné à l'école supérieure comme l'anglais ou l'espagnol. Qu'en pensez-vous ?